

Conditions Générales de Vente (CGV) – APEX DRIVE

Version en vigueur au 04 septembre 2025

1. Identité du prestataire

Dénomination commerciale : APEX DRIVE

Entreprise : Entreprise individuelle Runfola Baquet William

SIRET : 801 466 038 00024

Siège / base chauffeur : 139 boulevard des Jardiniers, Résidence SO NICE – Bât. A, 06200 Nice

E-mail : apexdrive.vtc@gmail.com

Téléphone : 06 27 79 39 73

Site : www.apexdrive-vc.com

2. Champ d'application

Les présentes CGV encadrent la vente de prestations de transport de personnes avec chauffeur (VTC) et de mise à disposition réalisées par APEX DRIVE, pour tout client consommateur ou professionnel. La réservation d'un trajet vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

3. Réservation – Devis – Bon de réservation

Canaux de réservation : téléphone, SMS, e-mail et formulaire « Demande de devis » sur www.apexdrive-vc.com.

Devis / prix ferme : les tarifs affichés sur le site sont indicatifs. Le prix ferme et les paramètres de la course (date, heure, lieu, itinéraire, options) sont fixés sur le bon de réservation transmis au client.

Signature électronique obligatoire : le chauffeur ne peut pas effectuer la course si le bon de réservation n'est pas signé électroniquement par le client avant la prise en charge.

Modification / prolongation : toute demande de modification (trajet, arrêts, attente, kilomètres supplémentaires) donne lieu, si acceptée par le chauffeur, à réajustement du prix selon la grille tarifaire en vigueur (cf. art. 5) ; à défaut, la course est réalisée selon le bon initial.

4. Tarifs et composantes de prix

- **Transferts aéroport NICE C.A.**

À partir de 22 € pour 10 km, puis 1,60 €/km au-delà.

- **Courses privées d'un point A à un point B**

À partir de 25 € pour 10 km, puis 1,60 €/km au-delà.

- **Mise à disposition**

60 € / heure pour 60 minutes incluant jusqu'à 35 km.

Au-delà de 35 km : 1,60 €/km supplémentaire.

Toute heure entamée au-delà de la période convenue est facturée au prorata du tarif horaire.

- **Approche**

Des frais de phase d'approche peuvent s'appliquer si le lieu de prise en charge est situé à 15 km ou plus de la base chauffeur (139 boulevard des Jardiniers, 06200 Nice). Le montant est communiqué avant acceptation dans le bon de réservation.

- **Péages / stationnement**

Tous les frais de péage, stationnements, parkings, zones à accès payant sont facturés en sus au réel.

- **Horaires de nuit, férié, dimanche**

Aucun supplément « nuit » n'est appliqué. ni pour les dimanche, un supplément exceptionnel pourra s'appliquer lors du 25 décembre et au 1er janvier indiqué sur le devis

- **TVA**

Les prix sont exprimés en euros. L'éventuelle TVA applicable et son taux sont indiqués sur le bon de réservation et la facture, en fonction du régime fiscal en vigueur du prestataire. actuellement exprimés HT avec la mention : "TVA non applicable, article 293 B du CGI"

5. Conditions de transport et sécurité

Bagages inclus : 2 valises soute max. 80×50×28 cm + 1 bagage cabine. Au-delà, le chauffeur peut refuser la prise en charge des bagages excédentaires ou appliquer un supplément si la place et la sécurité le permettent.

Comportement à bord : interdiction de fumer, de consommer de l'alcool ou des stupéfiants. Respect du chauffeur et du véhicule. En cas de dégradation ou salissure anormale, des frais de remise en état/nettoyage peuvent être facturés sur justificatifs.

Sièges enfants / rehausseurs : disponibles sur demande préalable selon disponibilité. À défaut, le chauffeur peut refuser le transport d'enfants si les conditions légales de sécurité ne peuvent pas être respectées.

Animaux : chiens guides et d'assistance acceptés. Autres animaux uniquement en caisse fermée sur accord préalable du chauffeur.

Eau / confiseries : 1 bouteille de 25cl par passager et des bonbons à la menthe ou Haribo offerts à bord.

6. Temps d'attente – Retards – No-show

Retard du client : Le client doit informer le chauffeur au plus tôt.

Des frais d'attente pourront être appliqués en cas de retard du Client au-delà d'un délai de courtoisie de 5 minutes pour les courses privées, et de 15 minutes pour les transferts aéroport avec suivi de vol. Ces frais seront calculés à la minute (0,50 euros par minute) et ajoutés au montant total de la course et seront facturés

No-show : en cas d'absence du client sans annulation préalable dans le délai prévu à l'art. 7 et sans réponse du client 10 minutes après l'heure de RDV (ou après l'horaire réel d'arrivée si suivi de vol confirmé), la prestation peut être réputée annulée du fait du client et due selon l'art. 7.

7. Annulation par le client

Sauf stipulation différente sur le bon de réservation :

Plus de 24 h avant l'heure de prise en charge : annulation sans frais.

De 24 h à 2 h avant : 50 % du prix de la prestation dûs (au titre de l'immobilisation).

Moins de 2 h avant ou no-show (cf. art. 6) : 100 % du prix dû.

8. Annulation ou interruption par APEX DRIVE

APEX DRIVE peut annuler ou interrompre la prestation en cas de force majeure ou motif de légitime de sécurité (intempéries exceptionnelles, accident, panne, événement rendant la circulation impossible, comportement dangereux ou illicite du client, surcharge, non-respect des règles de sécurité). Dans la mesure du possible, APEX DRIVE propose une solution de report ou un remboursement des sommes versées pour la partie non exécutée.

9. Paiement – Facturation – Retard de paiement

Modes de paiement : TPE (carte) lors de la prise en charge, ou virement sous 30 jours après la course.

Facture émise systématique pour les particuliers comme pour les professionnels par e-mail ou sms

Retard de paiement : En cas de retard de paiement, des pénalités seront automatiquement exigibles, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture. (30 jours après l'exécution du service)

Le taux des pénalités de retard est fixé à un montant équivalent au taux de refinancement semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au moment du retard, majoré de dix (10) points de pourcentage, et ne pourra en tout état de cause être inférieur à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, due par facture impayée. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justification.

En cas d'impayé, APEX DRIVE se réserve le droit de suspendre toute nouvelle réservation jusqu'au règlement complet.

10. Assurance – Responsabilité – Bagages

APEX DRIVE est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) et une assurance Responsabilité Civile Circulation pour le transport de personnes à titre onéreux. Attestations fournies sur demande.

Bagages / effets transportés : les dommages causés aux bagages et effets personnels du client imputables à APEX DRIVE ou à ses préposés sont couverts, dans la limite et sous réserve des conditions, plafonds et exclusions des garanties RC Pro en vigueur. Le client est invité à déclarer tout objet de valeur et à souscrire, le cas échéant, une assurance complémentaire pour les biens de grande valeur.

Exclusions typiques (non limitatives) : défaut propre du bien, mauvais emballage ou manutention par le client, force majeure, objets interdits/réglés, perte/vol d'objets laissés sans surveillance après la fin de la course.

Déclaration d'un sinistre bagages : signalement immédiat au chauffeur puis confirmation par e-mail à apexdrive.vtc@gmail.com dans les 48 h avec photos et justificatifs (bon de réservation, description des dommages, preuve d'achat). Le traitement s'effectue conformément au contrat d'assurance, APEX DRIVE facilitant la déclaration auprès de l'assureur.

11. Suivi de vols – Délais et circulation

Si le client communique un numéro de vol/train, APEX DRIVE peut effectuer un suivi d'arrivée et ajuster l'horaire dans la limite des disponibilités et de la franchise d'attente (cf. art. 6). Les aléas de circulation (embouteillages, travaux, contrôles) ne peuvent justifier une indemnisation si le chauffeur a respecté les règles de sécurité et les temps raisonnables de trajet.

12. Règles de conduite et refus d'embarquement

Le chauffeur peut refuser ou interrompre la prestation, sans remboursement, en cas de comportement dangereux, insultant ou illégal, d'état d'ivresse ou de consommation de stupéfiants, de surcharge du véhicule, de non-respect des consignes de sécurité ou des présentes CGV.

13. Droit de rétractation (ventes à distance)

Conformément au Code de la consommation, les contrats de services de transport de passagers sont exclus du champ d'application de certaines dispositions relatives aux contrats conclus à distance et hors établissement. En particulier, aucun droit de rétractation légal de 14 jours n'est applicable aux prestations de transport de personnes à une date/heure déterminées. Toute demande d'annulation relève des règles de l'article 7 des présentes.

14. Protection des données personnelles (RGPD)

APEX DRIVE traite des données personnelles (identité, coordonnées, détails de course, paiements) pour : gérer les réservations, exécuter les prestations, facturer, prévenir la fraude et répondre aux obligations légales.

Responsable de traitement : Entreprise individuelle Runfola Baquet William (APEX DRIVE), 139 boulevard des Jardiniers, 06200 Nice – apexdrive.vtc@gmail.com.

Base légale : exécution du contrat, obligations légales, intérêt légitime (sécurité, preuve), consentement si prospection.

Destinataires : personnel habilité, partenaires techniques (signature électronique, TPE/bancaire), assureur, autorités légalement habilitées.

Durées de conservation : pendant la relation contractuelle puis archivage légal (comptabilité, assurance, preuve).

Droits RGPD : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité. Demandes à apexdrive.vtc@gmail.com.

Cookies / traçeurs : voir politique sur le site.

15. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un événement échappant à son contrôle, imprévisible lors de la conclusion du contrat et irrésistible dans ses effets (catastrophes naturelles, pandémies, décisions administratives, blocages, etc.). Les obligations sont suspendues pendant la durée de l'événement ; si sa durée excède 30 jours, chacune des parties peut résilier la prestation non exécutée sans indemnité, avec remboursement des sommes correspondant à la partie non réalisée.

16. Sous-traitance

APEX DRIVE peut recourir, si nécessaire et avec l'accord du client, à un partenaire chauffeur VTC qualifié et assuré pour exécuter tout ou partie de la prestation, sans surcoût pour le client par rapport au prix convenu.

17. Propriété intellectuelle – Site internet

Les contenus du site (textes, logos, visuels) sont protégés. Toute reproduction est soumise à autorisation écrite. Les liens externes peuvent conduire vers des sites tiers, sous la seule responsabilité de leurs éditeurs.

18. Preuve – Archivage

Les échanges électroniques, signatures, données de géolocalisation utiles à la bonne exécution (heure/lieu de prise en charge, itinéraire), reçus TPE et factures constituent des preuves opposables. Les documents sont archivés pendant les délais légaux applicables.

19. Droit applicable – Litiges – Juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En l'absence de solution amiable ou de médiation, tout litige relatif à leur interprétation, leur validité ou leur exécution relève des tribunaux compétents de Nice, sans préjudice des règles protectrices du consommateur.

20. Modifications des CGV

Notre société se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la réservation du Service. Nous informerons les utilisateurs des modifications par tout moyen approprié, et la poursuite de l'utilisation de nos services vaudra acceptation des nouvelles CGV.

Fait à Nice, le 04 septembre 2025.

APEX DRIVE